

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/025627**
n°de gestion : **2002B02444**
n°SIREN : **329 723 977 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 27/11/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ICBT GROUPE - société anonyme à directoire et à conseil de surveillance

chemin de la Véréance Les Balmes 69560 Sainte-colombe -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
projet (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
fusion absorption

PROJET DE FUSION ENTRE

**TERRAT NATURA DELECTA
SARL au capital de 8000 euros
Siège social : Saint Ange
26800 ETOILE SUR RHONE
RCS ROMANS 444 463 780**

Et

**ICBT GROUPE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 150 000 euros
Siège social : Chemin de la Vézérance
69560 STE COLOMBE
RCS LYON 329 723 977**

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sainte Colombe du 20 octobre 2008,

La société TERRAT NATURA DELECTA, société à responsabilité limitée au capital de 8000 euros, dont le siège est Saint Ange 26800 ETOILE SUR RHONE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS ROMANS 444 463 780, et la société ICBT GROUPE, société anonyme au capital de 150 000 euros, dont le siège est Chemin de la Vézérance 69560 STE COLOMBE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS LYON 329 723 977, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société TERRAT NATURA DELECTA par la société ICBT GROUPE.

La société TERRAT NATURA DELECTA ferait apport à la société ICBT GROUPE de la totalité de son actif, soit 67 009 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 99 9896 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -32 977 euros.

La société ICBT GROUPE détenant la totalité des 80 parts composant le capital social de la société TERRAT NATURA DELECTA, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé :

- au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS pour la société TERRAT NATURA DELECTA en date du 30 octobre 2008,

- au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société ICBT GROUPE en date du 30 Octobre 2008.

Pour avis




